



Conseil économique et social

Distr. générale
31 janvier 2017
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Douzième session

New York, 1^{er}-5 mai 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - a) Discussions techniques et échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts;
 - b) Annonces de contributions nationales volontaires, le cas échéant;
 - c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la mise en œuvre des objectifs et cibles forestiers mondiaux.
4. Suivi, évaluation et rapports :
 - a) Cycle et cadre d'établissement de rapports nationaux concernant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires;
 - b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts;
 - c) Nouvelles mesures visant à mieux synchroniser la collecte de données et à réduire la charge que constitue l'établissement de rapports.
5. Moyens de mise en œuvre :
 - a) Discussions préliminaires sur les directives aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et de l'obtention de ressources;



- b) Avancement des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.
- 6. Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts :
 - a) Informations sur les activités intersession;
 - i) Informations sur le programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mesures prises par celui-ci en vue de renforcer ses activités à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020;
 - ii) Partenaires régionaux et sous-régionaux;
 - iii) Grands groupes et autres parties prenantes;
 - iv) Activités de communication et de sensibilisation.
 - b) Révision des directives élaborées aux fins de la rationalisation des contributions d'initiatives de pays et d'initiatives analogues aux travaux du Forum.
- 7. Nouveaux problèmes et défis.
- 8. Fonds d'affectation spéciale du Forum.
- 9. Date et lieu de la treizième session du Forum.
- 10. Ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum.
- 11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa douzième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin (voir E/5975/Rev.1). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil portant création du Forum, le Bureau du Forum est composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un servira aussi de rapporteur, élus selon le principe de la répartition géographique équitable.

À la première séance de sa douzième session, le 22 avril 2016, le Forum a élu M. Peter Besseau (Canada) Président et M^{me} Clarissa Souza Della Nina (Brésil), M. Wu Zhimin (Chine) et M. Tomas Krejzar (Tchéquie) Vice-Présidents de sa douzième session. Le Forum doit en principe élire un vice-président, proposé par le Groupe des États d'Afrique, à la deuxième séance de sa douzième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.18/2017/1)

3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

a) Discussions techniques et échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum, l'accent sera mis, à la douzième session, sur les discussions techniques et les échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018. Aux discussions et échanges participeront les États Membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et autres parties prenantes et l'interface entre la science et la politique. Les discussions tiendront compte du thème et du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour la période 2017-2018 et du thème de la Journée internationale des forêts de 2018. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum contribuera au suivi, à l'examen et à la mise en œuvre des objectifs et cibles de développement durable examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2017. Par ailleurs, le Forum pourrait envisager de discuter des activités liées à la préparation de sa contribution au thème et aux objectifs et cibles de développement durable examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018. Les nouveaux problèmes et défis d'importance mondiale liés aux forêts et à la gestion forestière durable, ou ayant des conséquences sur celles-ci, seront également abordés au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Annonces de contributions nationales volontaires, le cas échéant

Conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/CN.18/SS/2017/2), les États Membres pourront déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles forestiers mondiaux prévus dans le plan stratégique (contributions nationales volontaires), compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts. Les États Membres et parties prenantes pourraient annoncer volontairement leur contribution nationale volontaire pendant la douzième session du Forum au titre de ce point de l'ordre du jour. Le rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, qui sera présenté au titre du point 4 de l'ordre du jour, fournit des renseignements de base

pour les échanges de vues des États Membres sur la forme que pourraient prendre les contributions nationales volontaires.

c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la mise en œuvre des objectifs et cibles forestiers mondiaux

Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) sert de cadre de référence pour les travaux menés par les organismes des Nations Unies dans le domaine des forêts, le but étant de renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et leurs partenaires et d'améliorer la collaboration et les synergies entre eux, afin qu'ils aient une conception communes en la matière et concourent à une mission commune, ainsi que de cadre pour orienter et structurer les travaux de l'arrangement international sur les forêts et de ses composantes. Comme énoncé dans le plan stratégique, les entités, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui traitent des questions ayant trait aux forêts dans le cadre de leur mandat ont été invités à utiliser le plan stratégique comme cadre de référence de manière à créer des synergies entre les objectifs et cibles forestiers mondiaux du plan stratégique et leurs politiques et programmes, en particulier dans le cadre de leurs contributions à la réalisation des objectifs de développement durable. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires pourraient, au titre de ce point de l'ordre du jour, informer le Forum des activités qu'ils ont prévu de mener en vue de contribuer à la mise en œuvre des objectifs et cibles forestiers mondiaux du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

Documentation

Note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/CN.18/2017/2)

4. Suivi, évaluation et rapports

- a) Cycle et cadre d'établissement de rapports nationaux concernant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires**
- b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts**
- c) Nouvelles mesures visant à mieux synchroniser la collecte de données et à réduire la charge que constitue l'établissement de rapports**

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (à compléter) portant sur le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, le Forum doit déterminer un cycle et cadre d'établissement des rapports nationaux volontaires par les États Membres, en prenant en considération le cycle du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le cycle d'examen des objectifs de développement durable au niveau mondial. En outre, conformément aux dispositions du programme de travail quadriennal, les États membres du Forum devraient discuter du format de la présentation de leur contribution nationale volontaire au Forum. Conformément au plan stratégique, les États membres du Forum qui le souhaitent pourront communiquer des informations sur l'état d'avancement de leur contribution nationale volontaire dans le cadre de leur communication volontaire d'informations relatives au plan stratégique des Nations

Unies sur les forêts (2017-2030) et à l'instrument des Nations Unies sur les forêts. Le rapport du Secrétaire général présenté au titre de ce point de l'ordre du jour contient une proposition de nouveau format et de nouveau cycle d'établissement des rapports, un point sur l'état d'avancement des travaux en cours sur l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs forestiers mondiaux et des mesures éventuelles pour simplifier et harmoniser le processus d'établissement de rapports, réduire la charge que constitue l'établissement des rapports et synchroniser la collecte de données avec les membres concernés du Partenariat de collaboration sur les forêts, mais aussi les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs et les autres mécanismes existants de collecte de données sur les forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2017/3)

5. Moyens de mise en œuvre

- a) Discussions préliminaires sur l'élaboration de directives aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et de l'obtention de ressources**
- b) Avancement des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum, créé en vertu de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, travaille en étroite coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts en vue de contribuer à la mise en œuvre de la gestion forestière durable en mobilisant des ressources financières, en stimulant les investissements et en facilitant l'accès à ces ressources. La note du Secrétariat présentée au titre de ce point de l'ordre du jour contient un résumé des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis l'adoption de la résolution 2015/33 et peut servir de base pour engager des discussions sur les directives relatives au fonctionnement du Réseau, qui doivent être examinées à la treizième session du Forum en 2018.

Documentation

Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable (E/CN.18/2017/4)

6. Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts

- a) Informations sur les activités intersession**
 - i) Informations sur le programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mesures prises par celui-ci en vue de renforcer ses activités à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020**

Le rapport du Secrétaire général présenté au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations sur les activités du Partenariat de collaboration sur les

forêts et de ses organisations membres visant à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et, plus particulièrement, des informations relatives à leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et du programme de travail quadriennal.

ii) Partenaires régionaux et sous-régionaux

Le rapport du Secrétaire général présenté au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations sur les activités des partenaires régionaux et sous-régionaux visant à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et, plus particulièrement, des informations relatives à leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et du programme de travail quadriennal.

iii) Grands groupes et autres parties prenantes

Le rapport du Secrétaire général présenté au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations sur les activités des grands groupes et autres parties prenantes visant à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et, plus particulièrement, des informations relatives à leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et du programme de travail quadriennal.

iv) Activités de communication et de sensibilisation

Le Forum estime que les activités de communication et de sensibilisation visant à faire prendre conscience de l'importance vitale que revêtent les forêts et les arbres de tous types pour la vie sur terre et le bien-être de l'homme constituent une composante essentielle du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La Journée internationale des forêts, le 21 mars, permettra de promouvoir la mise en œuvre du plan stratégique en proposant, à tous les acteurs à tous les niveaux, une plateforme pour organiser des activités de sensibilisation d'un public de particuliers ou de collectivités. Le rapport du Secrétaire général présenté au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations sur les activités menées dans ce domaine depuis l'adoption de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social.

b) Révision des directives élaborées aux fins de la rationalisation des contributions d'initiatives de pays et d'initiatives analogues aux travaux du Forum

Conformément à la résolution 2015/33 du Conseil de sécurité, le Forum a décidé de rationaliser les contributions des initiatives de pays et des initiatives analogues aux travaux du Forum de sorte qu'elles en appuient directement les priorités telles que définies dans ses programmes de travail quadriennaux, que les résultats auxquels elles aboutissent soient examinés par le Forum et que ses directives puissent être actualisées à cet égard. Le Forum devrait mettre à jour ces directives à sa douzième session.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts (E/CN.18/2017/5)

7. Nouveaux problèmes et défis

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020, le Forum peut décider d'ajouter à l'ordre du jour de ses sessions de nouveaux problèmes ou défis d'importance mondiale liés aux forêts et à la gestion forestière durable, ou ayant des conséquences sur celles-ci, qui revêtent un caractère urgent et inattendu et qui ne figurent pas encore à l'ordre du jour de la session correspondante. Pour la session en cours, les débats sur les nouveaux problèmes et défis d'importance mondiale se tiendront dans le cadre des discussions techniques et de l'échange des données tirées de l'expérience prévus au titre du point 3 c) de l'ordre du jour.

8. Fonds d'affectation spéciale du Forum

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020, le secrétariat du Forum doit faire rapport, à chaque session, du fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Forum.

Documentation

Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale du Forum (E/CN.18/2017/6)

9. Date et lieu de la treizième session du Forum

Le Forum décidera des dates et du lieu de la treizième session.

10. Ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum

Le Forum recommandera au Conseil économique et social d'adopter l'ordre du jour provisoire de la treizième session.

11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa douzième session

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session. Comme énoncé dans le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020, les sessions que tient le Forum lors des années impaires donnent lieu à un rapport de synthèse du Président sur les débats tenus et les propositions éventuellement formulées, qu'il transmet au Forum pour examen approfondi et recommandations à ses sessions suivantes, tenues les années paires.